



Comité Social d'Administration de l'INRAE 28 novembre 2023

Déclaration liminaire de la CGT-INRAE

Ce CSA se tient alors que la situation à Gaza est toujours dramatique. **Après les attaques atroces perpétrées par le Hamas sur les populations civiles israéliennes, les représailles qui ont frappé aveuglement les populations palestiniennes, y compris dans les hôpitaux, ont entraîné des pertes civiles épouvantables.** Toutes les victimes ont la même valeur, tous les crimes de guerre doivent être condamnés, toutes les violences infligées aux otages et aux populations civiles doivent cesser. L'indifférence actuelle et le laisser-faire des gouvernements occidentaux, dont le nôtre, sont inacceptables. **Nous exigeons l'arrêt des bombardements, la levée du blocus de Gaza, et un véritable cessez le feu durable, seul à même de permettre d'initier un processus de paix.**

➤ **En France l'actualité met en avant l'examen par le Sénat du projet de loi immigration de Gérald Darmanin.** Le texte adopté par cette assemblée permet d'apprécier l'ampleur des concessions qui peuvent être faites aux idées de l'extrême droite, en particulier par l'abrogation de l'aide médicale d'Etat et ses conséquences tant sur les étrangers qui en ont besoin que sur la santé publique.

➤ **Des premiers éléments parviennent sur le contenu du nouveau projet de loi fonction publique, annoncé par Stanislas Guérini,** et qui pourrait être formalisé en janvier. **Ce projet de loi contiendra des éléments sur la rémunération des fonctionnaires mais ne prévoit aucune mesure de revalorisation générale salariale pour l'année 2024,** de même qu'aucune négociation sur les grilles salariales et les déroulés de carrière. Les éventuelles revalorisations n'auraient lieu qu'en 2025. Alors **que** la perte du pouvoir d'achat du point d'indice s'élève à 25% depuis le début 2000, alors que les deux dernières hausses ont été loin de compenser l'inflation actuelle, le ministre continue à ne mettre en avant que l'individualisation des rémunérations et le développement de leur part discrétionnaire sous couvert de reconnaissance du « mérite ».

➤ **La même démarche est à l'œuvre dans la nouvelle note de service concernant la rémunération des CDD,** à l'ordre du jour de ce CSA, et qui inclut le recours à des primes individualisées. La CGT INRAE réaffirme son hostilité à l'individualisation des salaires par l'octroi de primes, aléatoires, n'abondant pas les caisses de la sécurité sociale et n'entrant que très faiblement dans le calcul des pensions de retraite.

➤ **Au programme de ce CSA figure aussi un bilan des recrutements sur les 4 dernières années.** Par-delà le détail des chiffres, l'image globale est simple : au 31 décembre 2019 il y avait au total entre l'INRA et l'IRSTEA 8332 titulaires, au 31 décembre 2022, il n'en restait plus que 8094, soit 238 postes perdus en 3 ans. Les effectifs de techniciens sont particulièrement affectés, leur nombre étant devenu pour la première fois inférieur à celui des ingénieurs, et, parallèlement à cette baisse, le nombre de contractuels augmente. C'est cette évolution de l'institut que la CGT INRAE continuera de combattre.

➤ **Enfin au programme de ce CSA se trouve une présentation du plan de formation sur les systèmes informatiques SIFAC pour les finances et Notilus pour les missions.** C'est pour nous l'occasion de rappeler notre demande de moratoire avant la migration vers ces systèmes qui sont loin d'avoir été choisis par tous nos partenaires et qui font l'objet de beaucoup de retours négatifs, en particulier de nos collègues du CNRS.

Un seul vote au cours de ce CSA

Celui concernant la note de service 2022-63 gérant les contractuels, avec une modification de la partie consacrée aux rémunérations.

La CGT-INRAE a voté contre cette modification parce qu'elle introduit pour les contractuels les mêmes dispositions de prime au mérite existant pour les titulaires (CIA et composante C3 du RIPEC). SUD a également voté contre, la CFDT et la CFTC ont voté pour.

RAPPEL de la pétition

La CGT-INRAE appelle tous les agents travaillant à l'INRAE à soutenir le mouvement initié par un collectif d'administratifs (gestionnaires d'unité, de services d'appui à la recherche et de services centraux de l'INRAE), mouvement visant à instaurer des moyens et des conditions de travail dignes.

Une motion de la CGT-INRAE demandant un moratoire sur le déploiement des outils SIFAC pour la gestion financière, et NOTILUS pour les missions prévu le 01/01/2025, a été votée à la majorité lors du Comité Social d'Administration (CSA) du 23 mai 2023 dernier : nous appelons dans un premier temps à soutenir cette demande de moratoire. [lien pour imprimer](#)

* SIFAC : Système d'Information Financier Analytique et Comptable qui remplacera S2i finances.

** NOTILUS : logiciel de gestion des notes de frais.



La CGT appelle à maintenir la pression sur le gouvernement en participant massivement, le 2 décembre prochain, à manifester à l'appel du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens et d'Urgence Palestine avec le soutien d'associations, de syndicats et de forces politiques.

Manifestations et rassemblements le 2 décembre pour exiger :

- Le cessez-le-feu immédiat
- L'arrêt des bombardements et des déplacements forcés de la population
- La protection du peuple Palestinien à Gaza et en Cisjordanie
- Une paix juste et durable entre palestiniens et israéliens
- La liberté d'expression et de manifestation, les libertés démocratiques fondamentales
- La lutte contre les racismes, l'antisémitisme et l'islamophobie et les stratégies de récupération et de division qui profitent à l'extrême droite



Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10,
78210 Saint-Cyr l'École
ou cgt@inrae.fr



Centre INRAE :

Qualité (M. ou Mme) : NOM :

Prénom : Date de naissance : / /

Corps : Grade :

E-mail :